

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.GUERBER, M.LABELLE, T.VIEILLOT, J.DADA, JF. PERRET, M.DALVERNY

Représenté :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait état de la démission de Danielle DALVERNY en date du 5 novembre 2017.

Danielle DALVERNY a décidé pour des questions de conflit d'intérêt au niveau de SIRP (Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique) de démissionner de son poste de conseillère municipale et de toutes ses délégations associées ainsi que de la présidence du SIRP.

Monsieur le Maire regrette cette décision et salue le travail qu'elle a effectué depuis le début du mandat en particulier au niveau du CCAS et du SIRP.

Ensuite, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Motion contre le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux EPCI
- Lotissement des Chênes Verts, rétrocession des parties communes
- Echange de terrain commune – M. CONFINO
- Taux de la taxe d'aménagement régime année 2017

Monsieur le Maire ayant exposé les motifs de ces modifications, l'assemblée délibère et :

- Vote à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour

**2016-47- LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 29 septembre 2016 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 29 septembre 2016 et ses délibérations.

2016-48- SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin dernier, il a été décidé d'engager la démarche pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Démarche pour laquelle le Conseil Départemental assurera l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Il convient maintenant de délibérer afin d'engager la consultation, d'en choisir les modalités, d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'approuver le plan de financement prévisionnel et de faire une demande de subvention.

Vote à l'unanimité.

2016-49- RECENSEMENT 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que du 19 janvier au 18 février 2017 aura lieu à Lussan le recensement de la population. Pour cela, un agent doit être recruté à partir du début du mois de janvier pour une période d'environ 7 semaines. Il est donc décidé de recruter un agent recenseur. Un affichage de cette offre d'emploi sera fait.

2016-50- CDG : SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS - CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle le décret daté de février 2012 impliquant de nouvelles obligations pour les collectivités en matière d'hygiène et de sécurité. La collectivité a donc signé une convention avec le Centre de Gestion qui nous accompagne dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Une nouvelle convention a été mise en place par le CDG, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2017.

Vote à l'unanimité.

2016-51 – SIRP : DESIGANTION DELEGUE

Suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal, il est nécessaire de compléter les délégués de la commune au sein du SIRP, un poste de délégué titulaire et un suppléant étant vacants.

Monsieur Max LABELLE candidat est élu, délégué titulaire, à l'unanimité.

Monsieur Jean Marc FRANCOIS candidat est élu, délégué suppléant, à l'unanimité

2016-52 - CONSEIL DEPARTEMENTAL : PACTE TERRITORIAL

Le Conseil Départemental a récemment adopté le principe d'un pacte territorial décliné en contrats de territoire pour sa politique de soutien aux communes. Il convient donc de choisir le ou les chantiers pour lesquels une demande d'aide sera déposée auprès du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oriente vers deux projets : la consolidation des remparts du village et la création d'un local médical.

2016-53- TRAVAUX EN REGIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux réalisés par le personnel communal il convient de transférer dans la section investissement, des achats de marchandises mandatés sur le budget de fonctionnement.

Vote à l'unanimité

2016- 54- LOI NOTRe : TRANSFERT OBLIGATOIRE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour rappel la Loi NOTRe prévoit le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI dans les années à venir : 2018 pour l'assainissement et 2020 pour l'eau. De nombreux maires du Gard ont exprimé leur mécontentement et leur inquiétude sur ce transfert obligatoire, aussi, le Conseil Municipal a décidé d'adopter une motion contre ces transferts de compétences afin d'alerter les parlementaires sur les risques de dégradation de ce service public.

2016-55 – LOTISSEMENT LES CHENES VERTS : RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par le syndicat de copropriété du lotissement demandant la rétrocession des parties communes du lotissement à la commune. Il s'agit de la voirie, des réseaux divers, mais également d'espaces verts et d'un terrain. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette rétrocession.

Vote à l'unanimité.

2016-56- ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE – M. CONFINO

Monsieur le Maire informe l'assemblée de cette procédure d'échange qui a été lancée il y a plusieurs années et pour laquelle une enquête publique a été menée du 24 juin au 11 juillet 2013. Le rapport de cette enquête n'ayant fait apparaître aucune observation, le Conseil Municipal valide cet échange, autorise Monsieur le Maire à finaliser la procédure.

2016-57- REGIME TAXE AMENAGEMENT ANNEE 2017

Pour rappel, chaque année, la municipalité peut décider de modifier le régime de la taxe d'aménagement. Actuellement, le taux appliqué sur la commune est de 5 %, à l'exception de la ZAE où il a été décidé l'an dernier d'appliquer un taux de 1 %.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux pour l'année 2017.

QUESTIONS DIVERSES

- COURS DE L'ECOLE

Un devis pour l'aménagement de la cours de l'école dont le revêtement actuel n'est pas pratique pour un tel usage, a été demandé. Il a été décidé de faire poser un gazon synthétique. Une demande de subvention a été déposée auprès de la CCPU.

- VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire pour l'année 2017 se déroulera le samedi 7 janvier prochain.

- OPERATION BRIOCHE

Comme chaque année, la municipalité a parrainé l'Opération Brioche, vente au profit des personnes handicapées. Pour cette année, le montant des recettes s'élève à la somme de 719.70 €.

La séance est levée à 23 h 47.